



Association SOS Prostate Centrafrique, ASPC

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 13 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize (13) décembre 2025, s'est tenue au Centre Jean XXIII, sis au quartier SICA II dans le deuxième arrondissement de Bangui en République centrafricaine, une Assemblée Générale Constitutive de l'Association SOS Prostate Centrafrique en abrégé ASPC.

Étaient présents : voir la liste de présence en annexe.

L'ordre du jour a porté sur :

- Amendement et adoption des textes des Statuts
- Amendement et adoption du Règlement intérieur
- Élection du Bureau Exécutif
- Présentation des huit (8) membres permanents du Conseil d'Administration
- Élection des sept (7) membres du Conseil d'Administration
- Mots du Président élu de l'Association SOS Prostate Centrafrique
- Photo de famille

La séance a débuté à 10h par les mots de bienvenue du Coordonnateur du Comité Adhoc et s'en est suivie la présentation des différents participants venus de Bangui, de la diaspora et certains intervenants par visioconférence.

Après la mise en place du Présidium qui est composé de :

- Président : Théodore Richard TOULOUGOUSSOU
- Vice-Président : Charles Armel DOUBANE
- Rapporteur Général : Gil-Stéphane GNICKPINGO KOMBI
- Rapporteur Général Adjoint : Romaric NZOUMBOU-MBOKO

Le Professeur KOMAS, alors Coordonnateur du Comité Adhoc, a sollicité de l'Assemblée la procédure à adopter pour la tenue de cette assemblée. Ainsi, après diverses interventions, il est retenu ce qui suit :

- 1 – Amendement et adoption des textes des Statuts
- 2 – Élection du Bureau Exécutif
- 3 – Présentation des 8 membres permanents du Conseil d'Administration
- 4 – Élection des 7 membres du Conseil d'Administration.

Concernant le point 1, amendement et adoption des textes des Statuts, un participant a été désigné pour procéder à la lecture du document proposé.

De l'appellation « Association SOS Prostate Centrafrique », un débat contradictoire riche a été engagé pour qu'à la fin, la majorité ait décidé de maintenir la dénomination proposée ainsi que son abréviation. La dénomination adoptée est « Association SOS Prostate Centrafrique » en abrégé ASPC.

Par la suite, un débat a été engagé à propos de l'avant dernière alinéa du préambule qui dit : « Nous, les hommes vivants avec un cancer de la prostate et toutes autres personnes adhérant aux présents Statuts, avons

convenu de créer l'association régulée par les dispositions suivantes". L'alinéa a été modifiée et devient : « Nous, patients, personnes en bonne santé, hommes et femmes adhérant aux présents Statuts, avons convenu de créer l'association régulée par les dispositions suivantes".

Monsieur Jean Pierre MARA a fait une série de propositions concernant l'Article 2, Article 5, l'Article 7 et l'Article 8. Concernant l'Article 2, l'assemblée a adopté sa proposition et l'Article 2 devient :

Article 2 : ASPC est une association apolitique, non confessionnelle et à but lucratif.

Les autres points de l'Article 2 seront versés à l'Article 5. Par ailleurs, l'assemblée a rejeté les propositions d'inclure dans l'Article 7, les membres bénévoles et donc pareillement le point de l'Article 8 qui définissait un membre bénévole.

L'assemblée a proposé qu'il soit mis en place une équipe pour revoir certains points des Statuts. C'est ainsi que l'assemblée a adopté par acclamation les textes des Statuts.

A propos du point 2 : élection des membres du Bureau Exécutif

Après un débat sur le fonctionnement du Comité Adhoc, le Président de séance, Monsieur TOULOUGOUSSOU a invité le Coordonnateur du Comité Adhoc à proposer des noms pour constituer le Bureau Exécutif, d'autant que l'assemblée est tombée d'accord pour que les membres du Comité Adhoc puissent prendre les responsabilités de direction de l'Association. C'est ainsi que le Vice coordonnateur du Comité Adhoc, Monsieur Godefroy MOKAMANEDE a fait une proposition des noms pour les différents postes et les responsabilités vacantes ont été ouvertes à des élections. Finalement, le Bureau Exécutif est constitué des membres élus dont les noms suivent :

- Président : **Narcisse Patrice Joseph KOMAS**
- Vice-Président : **Godefroy MOKAMANEDE**
- Secrétaire Général : **Aubin Rostand BÉRÉ**
- Secrétaire Général Adjoint : **Paul Martial GUIPI-BOPALA**
- Trésorier Général : **Marien NGBARA**
- Trésorier Général Adjoint : **Gil-Stéphane GNICKPINGO KOMBI**
- Chargés de l'Information, de la Communication et du Marketing :
 - **Christian Aimé NDOTAH**
 - **Chancelle WAFÉI-MEDISSIO**
- Équipe de santé :
 - **Dr Albert DANAÏ (Urologue)**
 - **Dr Clémence Sylvie DJABANGA (Oncologue)**
 - **Dr Ghislain Franklin YANGORO (Généraliste)**
 - **Radiothérapeute**
 - **Pharmacien**
 - **Nutritionniste**
- Responsables Contentieux :
 - **Me Sylvain KOYAKO-BOTALO**
 - **Me Patrick GUAÏ**
- Conseillers :
 - **Emmanuel NGOUMBIANGO**
 - **Gervais NZAPALI**

Dans le cas des points 3 et 4, ils ont été abordés de la manière suivante :

Le Conseil d'Administration est composé de 15 membres dont huit (8) membres permanents constitués essentiellement des initiateurs de l'Association et sept (7) membres élus pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable. Ainsi le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Membres permanents (8) :
 - Clément BELIBANGA
 - Aubin Rostand BÉRÉ
 - Albert DANAÏ
 - Charles Arnel DOUBANE
 - Narcisse Patrice Joseph KOMAS
 - Godefroy MOKAMANEDE
 - Christian Aimé NDOTAH
 - Jean Michel PANGUÉRÉ
- Membres élus (7) :
 - Romaric NZOUMBOU-MBOKO
 - Dieudonné GUEZZA
 - Richard KWANGBO
 - Théodore Richard TOULOUGOUSSOU
 - Jean Pierre MARA
 - Simon MBAO
 - Simon ALALENGBI

Les différents organes de l'ASPC étant validés, le Président du Bureau Exécutif, le Professeur Narcisse Patrice Joseph KOMAS, s'est dit émerveillé par cette assise. C'est une marque de confiance qui s'est traduite par une participation record en présentiel et en visio-conférence. Elle a commencé avec les activités de « Novembre Bleu ». La thématique de la maladie de la prostate reste un sujet tabou pas seulement en RCA, mais un peu partout dans le monde. Les activités du bureau doivent être orientées vers la sensibilisation, la prévention, le dépistage précoce et aussi le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers. La présence de la Diaspora est importante pour porter la voix de ASPC au-delà de nos frontières.

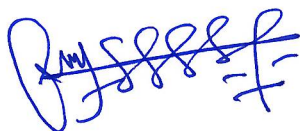
La cotisation est fixée à 2000 FCFA par mois, toutefois le dépassement n'est pas exclu.

Le Vice-Président Monsieur Godefroy MOKAMANEDE, a mis un accent particulier sur la sensibilisation et le dépistage précoce.

C'est à 14h00 que l'Assemblée Générale Constitutive a pris fin par la prise de photo de famille.

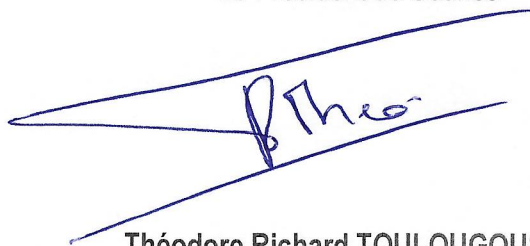
Fait à Bangui le, 13 décembre 2025

Le Rapporteur Général de la séance



Gil-Stéphane GNICKPINGO KOMBI

Le Président de Séance



Théodore Richard TOULOUGOUSSOU